

**PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'ECOLE D'ECONOMIE**

**LE PRESIDENT PROVISOIRE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-1964 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération n°2020-09-22-07 de la CFVU portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'Ecole d'Economie pour l'année universitaire 2020-2021 ;

Vu la délibération n°2020-11-24-02 de la CFVU portant adaptation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) au contexte de confinement ;

Vu la délibération n°2020-11-24-02 de la CFVU portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2020-2021 complémentaires ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

ARRETE

Les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2020-2021 du MASTER 2 Économie du développement, portés par l'École d'Économie, telles que jointes en annexe.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/02/2021

Le Président Provisoire de l'EPE UCA



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 18/02/2021

- Publié le 18/02/2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Composante : Ecole d'Economie

Formation : Master 2^{ème} année mention économie du développement

MCCC 2020-2021

complémentaires aux document arrêtés en CFVU des 22 septembre et 24 novembre 2020

Dans le cas où les contraintes liées au contexte sanitaire perturbent les examens terminaux du second semestre (ou semestres pairs) de l'année universitaire 2020-2021, les dispositifs suivants seront mis en œuvre en lieu et place des modalités précédemment arrêtées.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Comme indiqué dans les MCCC précédemment votés, il est rappelé que, dans le cas où les épreuves ne pourraient être effectuées en présentiel, les examens terminaux écrits sont transformés en épreuves à distance. La durée de cette épreuve est alors comprise entre 20 minutes et la durée initialement prévue pour l'épreuve (les oraux entre 10 et 30 minutes).

A noter également que l'assiduité aux enseignements est toujours contrôlée en TD et TP au moyen d'une liste d'appel ; l'étudiant est déclaré défaillant à l'EC au-delà de 2 absences non justifiées.

Ci-dessous, les enseignements qui sont concernés par une modification des MCCC compte tenu de la situation sanitaire :

Semestre 4 : parcours Analyse économique du développement

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
			évaluation initiale				2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Analyse économique EC 2 : Macroéconomie	9	3	EvC EvT (P)		Min-2 1	E	1h	1	E ou O	30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Ne doivent figurer que les UE modifiées en indiquant la proposition à côté des anciennes MCCC barrées. Préciser si possible entre parenthèses (P) pour présentiel (D) pour distanciel. Pas de neutralisation.